

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Présents : Jean-Claude Dougnac, Manuel Alcaide, Danielle Bodin, Pierre Cazeneuve, Albert Cigagna, Emilie Courtoux, Maryline Feuillerat, Elsa Guingan, Jean-Pierre Joulia, Brigitte Mauclair, Véronique Parenti, Lucette Salandini, Florence Villardi, Sébastien Villemur, Geoffrey Zorzi.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Geoffrey ZORZI.

1- Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur Geoffrey ZORZI va assurer ces fonctions.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Par quinze voix pour, Monsieur Jean-Claude DOUGNAC ayant la majorité absolue est proclamé Maire.

2- Création de quatre postes d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder trente pour cent (30%) de l'effectif du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Après délibéré, le Conseil Municipal par quinze voix pour, zéro abstention et zéro voix contre, décide la création de quatre postes d'Adjoints au Maire.

3- Election des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à quatre ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de nommer les quatre adjoints. Il convient de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

Après appel à candidature, Monsieur Manuel ALCAIDE a obtenu la majorité absolue et est proclamé Premier Adjoint au Maire.

De même, il convient d'élire le deuxième Adjoint au Maire. Après appel à candidature, Madame Emilie COURTOUX a obtenu la majorité absolue et est proclamée Deuxième Adjointe au Maire.

De même, il convient d'élire le troisième Adjoint au Maire. Après appel à candidature, Monsieur Pierre CAZENEUVE a obtenu la majorité absolue et est proclamé Troisième Adjoint au Maire.

De même, il convient d'élire le quatrième Adjoint au Maire. Après appel à candidature, Madame Elsa GUINGAN a obtenu la majorité absolue et est proclamée Quatrième Adjointe au Maire.

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et la séance est levée à 18 h 30.